

SAINT-PRIEST-LA-PRUGNE ENVIRONNEMENT

# Ex-mine d'uranium : la gestion des eaux contaminées contestée

La gestion de l'ancien site minier de Saint-Priest-la-Prugne par Orano Mining (ex-Areva) est contestée par un collectif de riverains, mais aussi par l'État qui a signé, en novembre 2017, deux arrêtés de mise en demeure concernant la gestion des eaux contaminées.

Vendredi, des membres du collectif de riverains Bois noirs ont symboliquement affiché à l'entrée de l'ancien site minier de Saint-Priest-la-Prugne les arrêtés de mise en demeure délivrés en novembre 2017 par le préfet de la Loire à l'encontre d'Orano Mining concernant la gestion des eaux contaminées relative au code de l'environnement. Des arrêtés contestés dans la foulée devant le tribunal administratif par l'exploitant.

## « Aucun impact sanitaire ou environnemental »

Cette action est destinée à exprimer un ras-le-bol. Depuis plusieurs années, le collectif conteste la gestion de ce site par Orano, estimant que les eaux restituées ne sont pas correctement décontaminées.

En 2014, la CRIIRAD (Commission de recherche et d'informations indépendantes sur la radioactivité) avait effectué des prélèvements d'eau rejetée après traitement et pointé une contamination par le radium 226 jusqu'à 30 km en aval dans des proportions importantes. Nouvel épisode : le 19 mars, la CRIIRAD et le collectif des Bois Noirs ont pu constater au



■ Près d'1,3 million de tonnes de déchets radioactifs sont enfouis au fond de la retenue d'eau située sur le site de l'ancienne mine d'uranium de Saint-Priest-la-Prugne. Photo CRIIRAD et Collectif des Bois Noirs

moyen d'un drone que de l'eau était directement rejetée dans la Besbre sans traitement. Lorsque le niveau du grand bassin monte, l'eau se déverse dans un bassin annexe puis rejoint la rivière via l'évacuateur des crues. Un reportage posté le 12 avril sur YouTube.

De son côté, la société Orano indique avoir alerté les services de l'État que le grand bassin débordait à la suite des fortes précipitations, précisant qu'il n'y a « aucun impact sanitaire ou environnemental » et que les eaux du grand bassin sont faiblement chargées en uranium. Orano ajoute que

des prélèvements sur les eaux de la Besbre, en amont et en aval du site, démontrent un respect des normes imposées par la réglementation.

La société avance que des travaux sont programmés : un nouvel évacuateur de crue, un système de pompage qui acheminera l'eau du grand bassin vers la station de traitement des eaux, laquelle sera par ailleurs améliorée. Un porte-parole de la société précise que ces travaux validés par les services de l'État étaient déjà programmés avant les arrêtés préfectoraux de mises en demeure.

Kévin Triet

## REPERES

### ■ La mine d'uranium exploitée de 1954 à 1980

Située dans l'ouest roannais sur la petite commune de Saint-Priest-la-Prugne, la mine d'uranium est exploitée à partir de 1954. Une usine de traitement est mise en service en 1960, époque où la mine est l'une des plus importantes de France. Elle emploie 470 personnes en 1958, et plus que 240 en 1980 quand la décision de fermeture en raison de l'épuisement du gisement. En vingt ans, 2,6 millions de tonnes de minerai ont été traitées contenant près de 7 000 tonnes d'uranium.

### ■ 1,3 million de tonnes de déchets radioactifs enfouis

À la fermeture de la mine se pose la question de son devenir. Dans certains sites, un entreposage à sec des déchets est décidé. À Saint-Priest, il est décidé de les enfouir sous l'eau d'un lac artificiel de 18 hectares, retenu par une digue de 42 mètres. Près d'1,3 million de tonnes de déchets radioactifs sont enfouis à Saint-Priest (il y en a près de 50 millions sur les différents sites français) jusqu'à une profondeur de 30 mètres sous une lame de 2 à 6 mètres censée former un écran naturel efficace contre les émissions de radon. Et une station de traitement des eaux est présente sur place pour traiter l'eau avant sa restitution au milieu naturel dans la rivière de la Besbre.

Arlette Maussan, présidente du collectif Bois Noirs

## « Une situation inadmissible »

Où en est-on par rapport à la gestion du site de l'ancienne mine d'uranium ?

« Areva a présenté en 1996, 2009, 2012 et 2013 plusieurs projets de réaménagements. Cependant, les années ont passé et l'entretien du site s'est fait à minima. Des arrêtés préfectoraux ont été mis en place en janvier 2017. Les contraintes d'entretien sont établies depuis peu. Les échéances sont prévues sur plusieurs années. »

Est-ce que des problèmes subsistent à l'heure actuelle ?

« Les éléments fournis par Areva et par l'administration montrent que les problèmes de la gestion des eaux contaminées vont en s'aggravant. Plusieurs arrêtés de mise en demeure ont été pris depuis l'année 2013. Areva n'a pas tenu compte des demandes de l'administration. En fait, la station de traitement des eaux et des effluents est obsolète et aurait déjà dû être rénovée dès 2005. Rien n'a été fait. Pire, les débordements des eaux contaminées du grand bassin transigent par le bassin annexe, entraînant alors d'autres éléments polluants directement dans la Besbre. »

Est-ce que des solutions sont envisageables ?

« Areva compte sur la dilution de la radioactivité dans les

eaux naturelles pour respecter les valeurs réglementaires dans les eaux. Mais les analyses sur les plantes et les sédiments réalisées par d'autres laboratoires, notamment par la CRIIRAD (Commission de recherche et d'information indépendante sur la radioactivité) montrent bien les contaminations radioactives en aval du site. »

Quelle est la position de votre association ?

« Le collectif Bois Noirs trouve cette situation inadmissible. Les arrêtés préfectoraux donnant la liste des obligations demandées à Areva auraient dû être affichés par Areva dès le début 2017. Cela n'a pas été fait. Le collectif Bois Noirs a pris l'initiative d'afficher les textes officiels à l'entrée du site lors de notre rassemblement de la semaine dernière. »



■ Arlette Maussan. Photo J. COHAS

Recueilli par Jérôme Cohas